

MARCHÉ COMMUNAL DE PLEIN VENT

FORMULAIRE 2023 DE DEMANDE d'AOT EN QUALITÉ DE COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE

➤ À RETOURNER aux services municipaux avant le 29 juin 2023

IDENTIFICATION	
NOM :	PRÉNOM :
NOM DE LA SOCIÉTÉ :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
TEL :	Email :
NATURE DE LA MARCHANDISE (liste exhaustive) :	

MÉTRAGE :mètres linéairesmètres de profondeur

BRANCHEMENT RÉSEAUX : EAU ÉLECTRICITÉ

STATUT : commerçant non sédentaire artisan producteur autre :

IMPORTANT : LES TITULAIRES DOIVENT SOUSCRIRE AU PAIEMENT PAR **ABONNEMENT**

RÈGLEMENT PAR CHÈQUES OU ESPÈCES ET À L'AVANCE.

Le non-paiement de l'abonnement expose le commerçant à l'exclusion du marché.

Tarifs jour abonnés :

Mètre linéaire :	1,8 € / m	EAU	1,5 € / jour
Mètre de profondeur (au-delà de 2 m)	1,4 € / m	ÉLECTRICITÉ	1 € / jour

Total de semaines comptabilisées dans l'année : 45 (soit 52 semaines dans l'année – 5 de congés – 2 d'annulations exceptionnelles)

PRIX ABONNEMENT POUR 3 MOIS = 45/4 * (Prix sur une journée) =

MODE DE PAIEMENT : ESPECES CHEQUES

Ce formulaire rempli ne donne pas droit à l'AOT. Une AOT s'étendant jusqu'au 31 mai 2024 pourra être attribuée après vérification et analyse des dossiers par les services municipaux.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à m'y conformer.

Fait à Le

Signature

- RENSEIGNEMENTS-

Périodicité : tous les mercredis matin

Horaires d'arrivée : de 6h à 7h15 ; **Heure d'arrêt des ventes** : 12h30

Lieu : Avenue Mirabeau – Boulevard de la République - Avenue Jean Jaurès

- DOCUMENTS À PRÉSENTER AU RÉGISSEUR DU MARCHÉ-

Pièces communes à tous :

- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour

COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE :

- Photocopie de la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

EXPLOITANT AGRICOLE :

- Un certificat d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées agricoles (MSA)
- Un relevé parcellaire d'exploitation des terres

NB : Pour tout commerce de denrées alimentaires animales ou d'origine animale (fraîches, sèches ou en conserve) :

- Copie du récépissé de déclaration (cerfa A 13984*1) délivré par le service hygiène et sécurité alimentaires

Pour plus de détails et d'autres cas de figure consultez le Règlement (articles 5 et 6)

Comment effectuer votre demande		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place et par courrier	Hôtel de Ville – Place du 14 juillet 13530 TRETS Lundi : 8h00-12h et 13h30-18h30 Mardi, mercredi et jeudi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30 Vendredi : 8h00-12h et 13h30 - 16h30	*	*	*
Par email	regie.marche@ville-de-trets.fr	*	*	*
Par tél.	06 73 84 25 43 – 04 42 37 55 16	*		